

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS  
OPÉRÉES PAR LA COMMUNE DE CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN  
ANNÉE 2023**

Un bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune est soumis à délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au Compte Financier Unique de l'exercice budgétaire correspondant.

**Ainsi au cours de l'année 2023**, la Commune de CHATEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN a réalisé les différentes opérations immobilières suivantes :

**I / CESSIONS :**

La collectivité a procédé aux **5 ventes décrites ci-après** :

➤ **Du terrain non bâti cadastré AV 915-917 de 1070 m<sup>2</sup>** parcelles provenant de la division des parcelles AV 916 et AV 868 situées Rue du Languedoc à SAINT-AUBAN ; terrain cédé à **Monsieur MOUSSAOUI Rylles et Madame DELBART Maëva** leur permettant d'y construire leur habitation principale.

L'acte a été signé 02 mars 2023, en vertu d'une délibération en date du 12 avril 2022 au prix de 80 019 euros (74.78 euros/m<sup>2</sup>).

➤ **De terrains non bâtis cadastrés AS 317-319-321 de 319 m<sup>2</sup>**, parcelles provenant de la division des parcelles AS 257 et AS 72 et partie du Domaine Public déclassé situées Rue Paul Cézanne à SAINT-AUBAN ; terrains cédés à **L'ASSOCIATION TUTELAIRE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE** lui permettant d'y implanter un parking et une extension.

L'acte a été signé le 30 mai 2023, en vertu d'une délibération en date du 09 mars 2023 au prix de 13 700 euros (42.95 euros/m<sup>2</sup>).

➤ **Du terrain non bâti cadastré AI 298 de 132 m<sup>2</sup>** situé Avenue de la Gare à CHATEAU-ARNOUX, cédé à **Monsieur VITRE Christophe** pour un usage de jardin.

L'acte a été signé le 19 juillet 2023, en vertu d'une délibération en date du 29 septembre 2022 au prix de 2 138.40 euros (16.20 euros/m<sup>2</sup>).

➤ **Du terrain non bâti cadastré AK 1019-1017 de 587 m<sup>2</sup>** parcelles provenant de la division des parcelles AK 145 et AK 852 situé Chemin du Lac à CHATEAU ARNOUX, cédé à **Monsieur SCHEMBRI Antoni et Madame PRIMITERRA Marie** leur permettant d'y construire leur habitation principale.

L'acte a été signé 09 novembre 2023, en vertu d'une délibération en date du 20 juillet 2022 au prix de 63 396 euros (108,00 euros/m<sup>2</sup>).

➤ **Du terrain non bâti cadastré AK 1022 de 448 m<sup>2</sup>** provenant de la division de la parcelle AK 650 situé Avenue du Général de Gaulle à CHATEAU-ARNOUX, cédé à **Monsieur AABID Abdelhadi et Madame Farida BETTIOU** leur permettant d'y construire une maison d'habitation de deux logements.

L'acte a été signé le 21 décembre 2023, en vertu d'une délibération en date du 02 février 2023 au prix de 24 650 euros (55,00 euros/m<sup>2</sup>)

